

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 31 janvier 2008.

Sont présents formant quorum:

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil
M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
Mme la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec
M. le conseiller André Demers, Québec
M. le conseiller François Picard, Québec
M. le conseiller Jean-Marie Matte, Québec
Mme la conseillère Denise Trudel, Québec
M. le conseiller Patrick Paquet, Québec
M. le conseiller Conrad Verret, Québec
M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis
M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis
Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Sont absents :

Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif
M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré
M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte et présidée par M. Régis Labeaume, président du conseil.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2008-01

Sur proposition de M^{me} Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout au point 6. Divers du point suivant :

- a) Modification des nominations sur les commissions de la CMQ.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 13 décembre 2007

Résolution n° C-2008-02

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M^{me} Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 13 décembre 2007.

Adoptée

Nomination au comité exécutif

Résolution n° C-2008-03

Sur proposition de M^{me} Denise Trudel, conseillère de la Ville de Québec, appuyée par M^{me} Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De désigner M. François Picard pour succéder à M. Ralph Mercier comme membre du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour un mandat prenant fin le 1^{er} novembre 2009.

Référence : Mémoire du 23 janvier 2008
Responsable : Secrétariat-trésorerie

Adoptée

Dépôt du registre des présences

Résolution n° C-2008-04

Sont intervenus au moment du dépôt du registre messieurs Jean-Pierre Bazinet, Michel Giroux et Jean-Luc Daigle relativement aux travaux effectués dans les commissions où ils siègent.

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du registre des présences et des absences aux différentes réunions de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour l'exercice financier 2007.

Référence : Mémoire du 9 janvier 2008
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Avis sur le schéma révisé de Lévis

Résolution n° C-2008-05

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

De donner un avis favorable à la ministre des Affaires municipales et des Régions à l'égard du Règlement n° RV-2007-06-79 sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la Ville de Lévis.

Référence : Mémoire du 24 janvier 2008
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Modification au schéma de la Ville de Québec

Résolution n° C-2008-06

Sur proposition de M^{me} Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De donner un avis favorable à la ministre des Affaires municipales et des Régions à l'égard du Règlement n° R.A.V.Q.-121 de la Ville de Québec modifiant le schéma d'aménagement relativement à la densité maximale de l'affectation administration et services dans les limites du

Parc Technologique du Québec métropolitain, compte tenu des conditions particulières propres au Parc technologique du Québec métropolitain et de l'impact positif que pourrait y avoir l'implantation de bureaux associés à des superficies de productions technologiques existantes.

De demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions d'apporter une attention particulière aux délais accordés pour l'émission d'avis. Une extension de ceux-ci serait souhaitable lorsqu'ils coïncident avec des périodes fériées.

Référence : Mémoire du 22 janvier 2008
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Modification au schéma de la MRC de Bellechasse

Résolution n° C-2008-07

Considérant que les modifications réglementaires proposées auxquelles il est fait référence dans les points a), b) et c) du mémoire du 16 janvier 2008 émis par l'aménagement du territoire semblent de portée locale et ne sont d'aucune incidence sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ;

Considérant que l'aménagement d'une piste cyclable projetée entre les municipalités d'Armagh et de Saint-Henri, dans la MRC de Bellechasse, permettrait de bonifier l'offre d'infrastructures récréatives sur le plan interrégional ;

Sur proposition de M. André Demers, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean-Luc Daigle, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De donner un avis favorable à la ministre des Affaires municipales et des Régions à l'égard du Règlement n° 176-07 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bellechasse.

De demander par ailleurs à la ministre des Affaires municipales et des Régions d'apporter une attention particulière aux délais accordés pour l'émission d'avis. Une extension de ceux-ci serait souhaitable lorsqu'ils coïncident avec des périodes fériées.

Référence : Mémoire du 16 janvier 2008
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Projet d'Hydro-Québec à Saint-Augustin-de-Desmaures : poste Anne-Hébert

Résolution n° C-2008-08

Sur proposition de M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De transmettre à Hydro-Québec TransÉnergie, l'acceptation de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) au projet d'implantation du poste Anne-Hébert 315-25 kV tel que proposé par l'entreprise Hydro-Québec TransÉnergie lors des consultations tenues en octobre et décembre 2007.

De demander relativement à la ligne d'alimentation du poste, la réalisation de la variante Ouest et du scénario 3, tels que proposés par l'entreprise lors des consultations tenues en octobre et décembre 2007.

De demander à l'égard de la section parallèle à la voie ferrée de ce tracé, que l'emprise de l'entreprise soit réduite au maximum, voire intégrée à celle du gestionnaire de la voie ferrée, afin de réduire au maximum le déboisement nécessaire au projet.

De demander quant au choix des pylônes nécessaires à la réalisation du projet, qu'ils soient tous tubulaires ou à encombrement réduit, afin de réduire leur emprise au sol.

Référence : Mémoire du 24 janvier 2008

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Fonds de développement économique métropolitain : Projet Dev Tech

Résolution n° C-2008-09

Sur proposition de M. Jean-Marie Matte, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M^{me} Carole Bégin-Giroux, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'accepter l'octroi à même le Fonds de développement économique métropolitain d'un montant total (non récurrent) de 25 000 \$ à Pôle Québec Chaudière-Appalaches pour le projet DevTech.

De soumettre à l'approbation du comité exécutif un projet d'entente à intervenir pour le versement de ce montant.

D'autoriser le président de la CMQ, M. Régis Labeaume et le secrétaire-trésorier, M^e Pierre Rousseau, ou à défaut la vice-présidente du comité exécutif, M^{me} Danielle Roy Marinelli et le directeur général, M. Marc Rondeau, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 22 janvier 2008

Certificat du

trésorier : CT-2008-039

Responsable : Développement économique

Adoptée

Intervention du conseiller André Demers pour souligner que l'année 2008 constitue au plan international une année de reconnaissance de la pomme de terre comme légume.

Fonds de développement économique métropolitain : Projet Consortium Aliments Santé

Résolution n° C-2008-10

Sur proposition de M^{me} Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'accepter l'octroi à même le Fonds de développement économique métropolitain d'un montant total de 20 000 \$ (non récurrent) à Pôle Québec Chaudière-Appalaches pour le projet Consortium Aliments Santé.

De soumettre à l'approbation du comité exécutif un projet d'entente à intervenir pour le versement de ce montant.

D'autoriser le président de la CMQ, M. Régis Labeaume et le secrétaire-trésorier, M^e Pierre Rousseau, ou à défaut la vice-présidente du comité exécutif, M^{me} Danielle Roy Marinelli et le directeur général, M. Marc Rondeau, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 22 janvier 2008

Certificat du

trésorier : CT-2008-038

Responsable : Développement économique

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2008-11

Sur proposition de M. Conrad Verret, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 31 janvier 2008 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 22 novembre 2007.
- b) Lettre du 26 novembre 2007 du sous-ministre adjoint au ministère des Transports, M. Jean-Louis Loranger, confirmant l'intention du ministère d'apporter son soutien au projet d'amélioration du transport en commun entre les deux rives proposé par la CMQ. Le ministère est prêt à investir 50 % des coûts d'une étude de préfaisabilité jusqu'à un maximum de 125 000 \$.
- c) Lettre du 3 décembre 2007 du président d'honneur des États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme déposant l'Énoncé final des États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Québec qui se sont tenus à Québec du 18 au 20 octobre 2006.
- d) Lettre du 3 décembre 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions accusant réception de la résolution n° C-2007-80 portant sur le délai pour adopter le schéma métropolitain et les résolutions n°s C 2007-75 et C-2007-76 portant sur le budget de la CMQ de 2008.
- e) Lettre du 7 décembre 2007 de la Fédération canadienne des municipalités relative au versement à même le Fonds municipal vert par la FCM d'un montant de 35 000 \$ pour le projet de faisabilité d'un centre régional de compostage des résidus organiques.
- f) Lettre du 21 décembre 2007 de l'UMQ accusant réception de la résolution C-2007-84 adoptée par la CMQ et faisant état des démarches effectuées par l'UMQ dans le dossier de la demande de délai à l'Office des transports du Canada pour déposer des commentaires concernant l'ébauche des *Lignes directrices sur la résolution des plaintes relatives au bruit et aux vibrations ferroviaires en vertu de la Loi sur les transports au Canada*. Le délai a été prolongé du 12 décembre 2007 au 29 février 2008.
- g) Lettre du 11 janvier 2008 transmise à l'UMQ la remerciant de l'appui à la position adoptée par la CMQ et des démarches effectuées dans ce dossier (item f).
- h) Lettre du 17 janvier 2008 transmise à M. Sylvain Bouchard du 93,3 par M. Paul Shoiry, président de la commission Transport métropolitain, ayant pour objet la congestion des voies de transport Rive-Nord/Rive-Sud et des solutions à ce problème croissant.
- i) Résolution CA-2008-0013 du 22 janvier 2008 du conseil d'Agglomération de la Ville de Québec (reçue le 29 janvier 2008), concernant la modification des représentants du conseil de la Ville de Québec au conseil de la Communauté métropolitaine de Québec.
- j) Bulletin «Tendances métropolitaines» volume 1 / numéro 1, Janvier 2008 publié par la CMQ sur un portrait économique comparé de la région métropolitaine de Québec.
- k) Documentation sur une admission à la course en canot à bord du traversier de Lévis le 10 février 2008 dans le cadre du Carnaval de Québec et «Des canots aux ponts, nos liens entre les rives» produite par la Communauté métropolitaine de Québec.

Adoptée

Modification des nominations sur les commissions Aménagement du territoire et Environnement

Résolution n° C-2008-12

Sur proposition de M^{me} Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Patrick Paquet, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De modifier les nominations sur les commissions effectuées par la résolution C-2006-11 du 23 mars 2006 de la façon suivante :

- À la commission Aménagement du territoire, M. Guy Perrault, conseiller de la Ville de Québec est remplacé par M. François Picard, conseiller de la Ville de Québec ;
- À la commission Environnement, M. François Picard, conseiller de la Ville de Québec est remplacé par M. Guy Perrault, conseiller de la Ville de Québec.

La durée de leur mandat est fixée au 1^{er} novembre 2009 en même temps que les autres membres des commissions nommés en vertu de la résolution C-2006-11.

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Aucune intervention des membres.

Période de questions du public

Aucune question du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2008-13

Sur proposition de M^{me} Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE